

**PROCES VERBAL DE CONSTAT  
D'AFFICHAGE**

**LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS**

**A LA DEMANDE DE :**

SAS PARC EOLIEN DE MORGAT, inscrite au registre du commerce et des sociétés de CLICHY sous le numéro 891564833 dont le siège social est situé 50 rue Madame de Sanzillon à CLICHY (92110), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

**Laquelle m'a préalablement exposé :**

- ✓ Qu'un arrêté pris par Monsieur Le Préfet de la Charente-Maritime le 11 août 2023 modifiant l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2023, prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement dans le cadre du projet d'un parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN.
- ✓ Que ma requérante a fait afficher 31 panneaux comportant l'affiche annonçant l'enquête publique sur le site des futures éoliennes et 19 communes avoisinantes.
- ✓ Qu'elle me demande de bien vouloir constater sur place la présence de l'affichage des 31 panneaux.
- ✓ Qu'elle me demande de bien vouloir constater le registre numérique sur la tablette à la mairie de LA JARRIE-AUDOUIN.

***C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,***

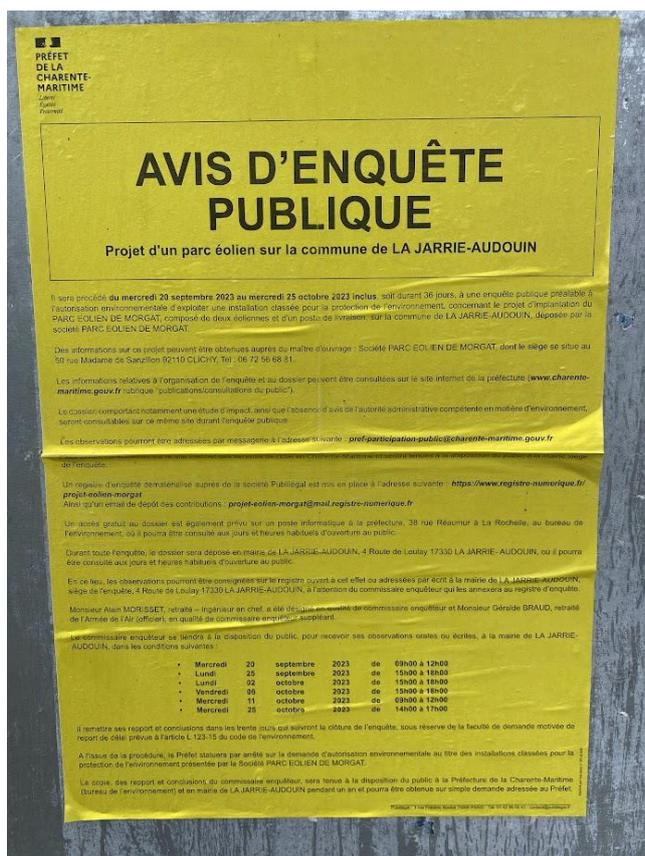
Je soussignée **Cindy MARTINEAU**, Clerc habilitée aux constats - Société par Actions Simplifiée AURIK LA ROCHELLE - Emmanuel MARCHAND, Gilles DESMOULINS & Elodie GAILLARD, Commissaires de Justice Associés, 1 rue Alphonse de Saintonge, 17000 LA ROCHELLE,

Certifie m'être transportée communes de ANTEZANT LA CHAPELLE, BLANZAY SUR BOUTONNE, COIVERT, DAMPIERRE SUR BOUTONNE, ESSOUVERT, LA CROIX CONTESSE, LA JARRIE AUDOUIN, LOULAY, LES EGLISES D'ARGENTEUIL, LOZAY, MIGRE, NUAILLE SUR BOUTONNE, SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE, SAINT MARTIAL, SAINT PARDOULT, SAINT PIERRE DE L'ISLE, SAINT SERVIN SUR BOUTONNE, VERGNE, VILLENEUVE LA COMTESSE, VERVANT, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

- Commune d'ESSOUVERT (17400) – Mairie – 2 Rue François-Menez

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche collée sur le panneau d'informations à côté de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

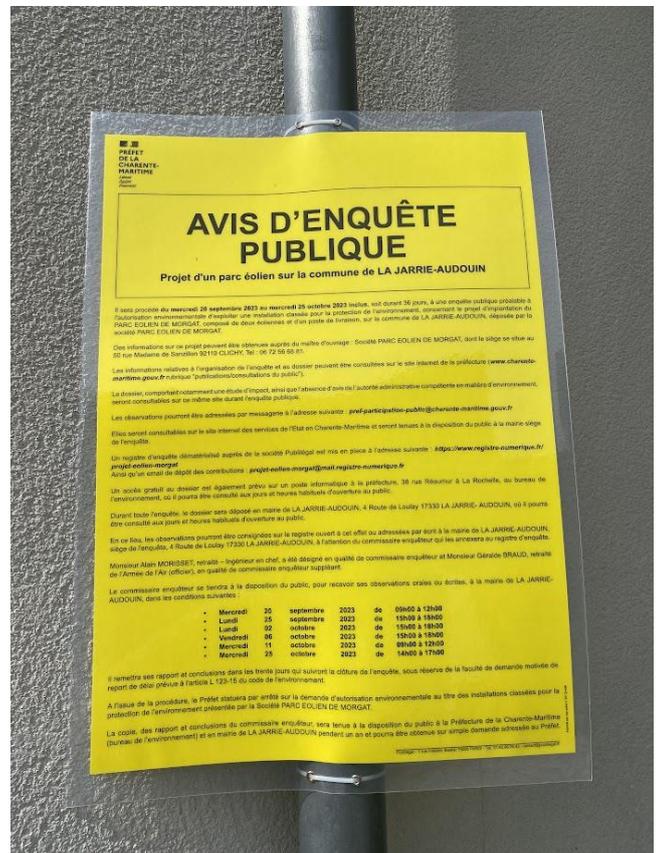
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune **LES EGLISES D'ARGENTEUIL (17400)** – Mairie – 7 rue de Saintonge

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche collée sur la fenêtre de la porte vitrée de la mairie et d'une seconde affiche plastifiée accrochée sur une gouttière à l'angle de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).

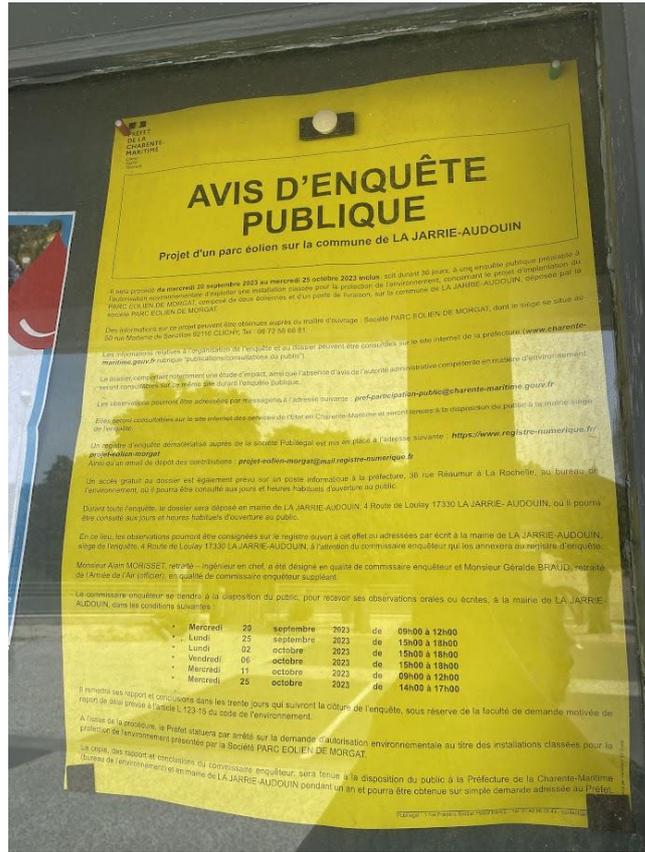




- Commune de **VERVANT** – Mairie – 17 rue de La Boutonne

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée accrochée la grille d'accès à la mairie et une affiche apposée dans tableau des annonces de la mairie dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Projet d'un parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN**

Il sera procédé de **mercredi 20 septembre 2023** au **mercredi 25 octobre 2023** inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique présentée à l'Administration environnementale chargée des installations classées pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du **PARC ÉOLIEN DE MORGAT** composé de deux éoliennes et d'un poste de livraison, sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN, située sur le terrain Parcelle 02/01/01 de MORGAT.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage : Société PARC ÉOLIEN DE MORGAT, dans le siège ou sur le site du Maître de Qualités BTE/CUICIV, tel : 08 72 06 66 81.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "participation publique".

L'enquête, comportant notamment une étude d'impact, ainsi qu'il résulte d'un avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : [pref-participation-publie@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-publie@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société PubliLegal est mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-aolien-morgat>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [projet-aolien-morgat@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-aolien-morgat@mail.registre-numerique.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 36 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de LA JARRIE-AUDOUIN, 4 Route de Loulay 17330 LA JARRIE-AUDOUIN, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de LA JARRIE-AUDOUIN, siège de l'enquête, 4 Route de Loulay 17330 LA JARRIE-AUDOUIN, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Alain MORISSET, retraité - ingénieur en chef, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gérard BRAUD, retraité de l'Armée de l'Air (officier), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de LA JARRIE-AUDOUIN, dans les conditions suivantes :

• Mercredi	20	septembre	2023	de	09h00	à	12h00
• Lundi	25	septembre	2023	de	15h00	à	18h00
• Lundi	02	octobre	2023	de	15h00	à	18h00
• Vendredi	06	octobre	2023	de	15h00	à	18h00
• Mercredi	11	octobre	2023	de	09h00	à	12h00
• Mercredi	25	octobre	2023	de	14h00	à	17h00

Il fera tenir ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentées par la Société PARC ÉOLIEN DE MORGAT.

La copie des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de LA JARRIE-AUDOUIN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

- Commune d'ANTEZANT-LA-CHAPELLE – Mairie – 10 allée des Tilleuls

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche apposée dans tableau des annonces de la mairie dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **SAINT PARDOULT**– Mairie – 2 les basses-Rues

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la rambarde d'escalier menant devant la mairie dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

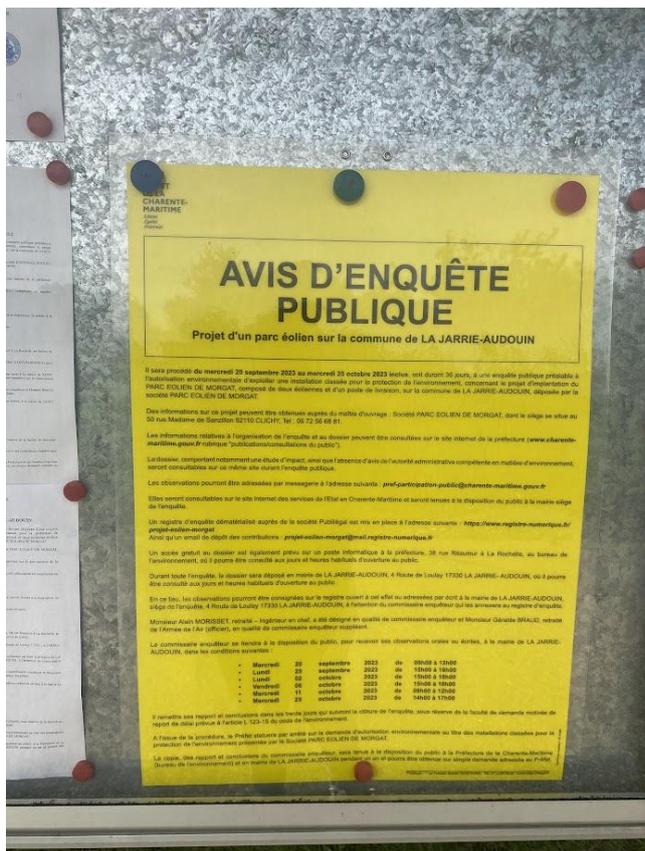
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **NUAILLE SUR BOUTONNE** – Mairie – 12 Bis Route d'Aulnay

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche apposée sur le tableau d'affichage municipal situé dans l'allée d'accès à la mairie dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **SAINT PIERRE DE L'ISLE**– Mairie – 128 Route de Dampierre - Le Vignaud

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche apposée sur le tableau d'affichage municipal situé dans l'allée d'accès à la mairie et d'une seconde affiche plastifiée apposée sur le portail en face du tableau dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **SAINT MARTIAL**– Mairie – 20 Rue des Fougères – La grève

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la grille à côté du tableau d'affichage municipal dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

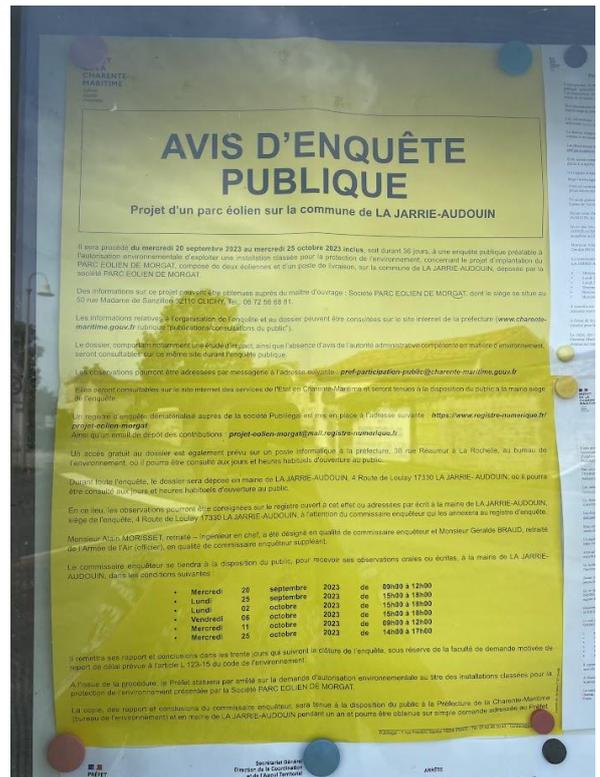
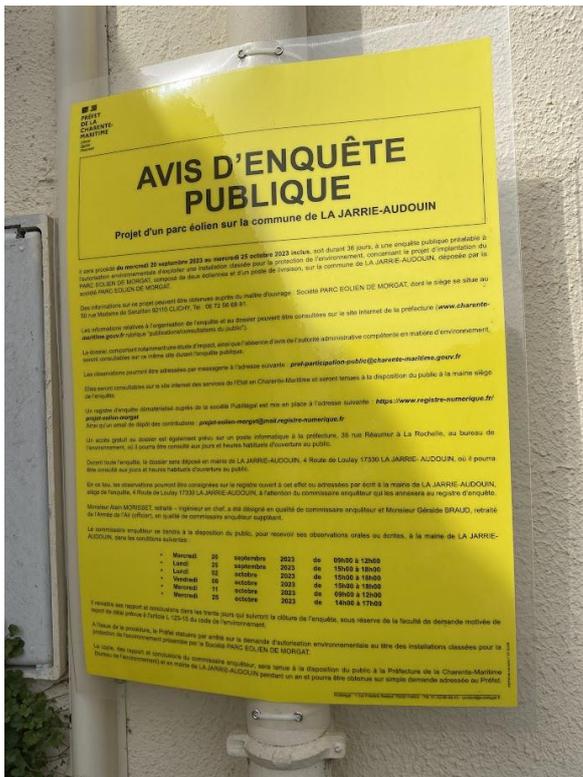
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **BLANZAY SUR BOUTONNE**– Mairie –1 Rue de Dampierre

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la gouttière de la façade de la mairie et d'une seconde affiche apposée sur le tableau d'affichage municipal, situé à quelques mètres de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

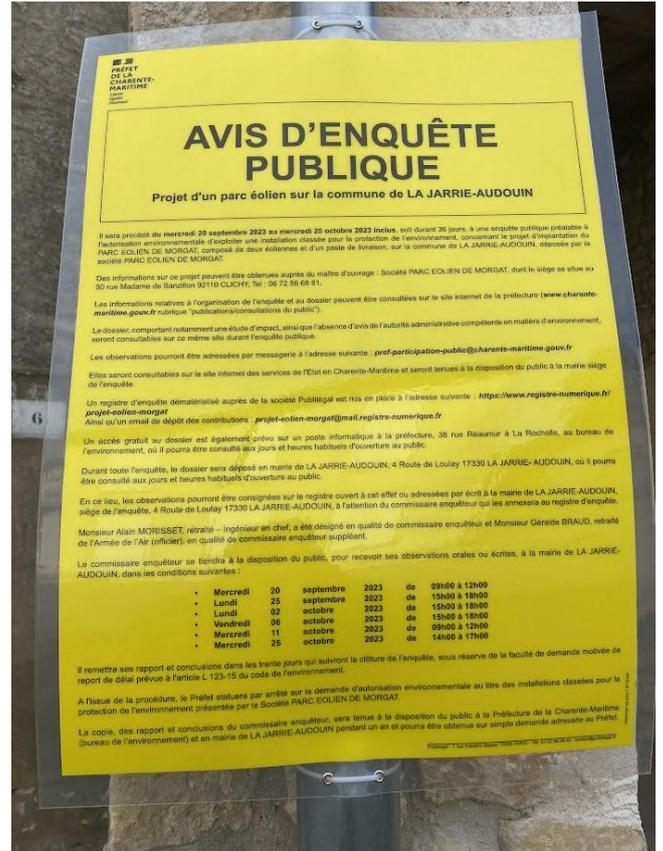
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE** – Mairie –15 Rue de Dampierre

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la gouttière de la façade de la mairie à droite du tableau d'affichage municipal, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

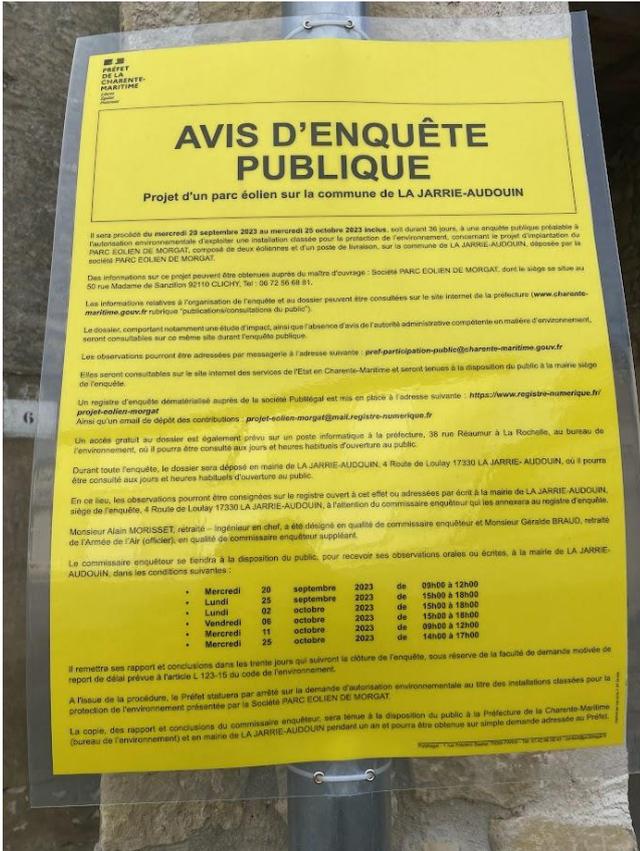
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **DAMPIERRE SUR BOUTONNE**– Mairie – 4 Impasse du Camping

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la gouttière de la zone d'affichage municipal face à la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **SAINT SEVERIN SUR BOUTONNE** – Mairie – 38 Rue de la Mairie

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la grille du portail d'accès à la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

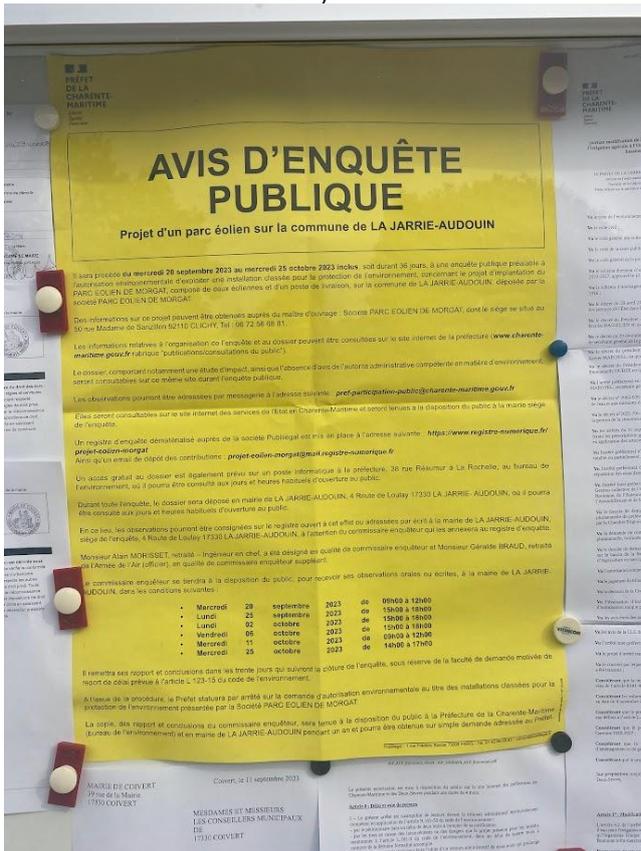
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **COIVERT**– Mairie – 39 Rue de la Mairie

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche apposée sur le tableau d'affichage municipal sur la façade de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

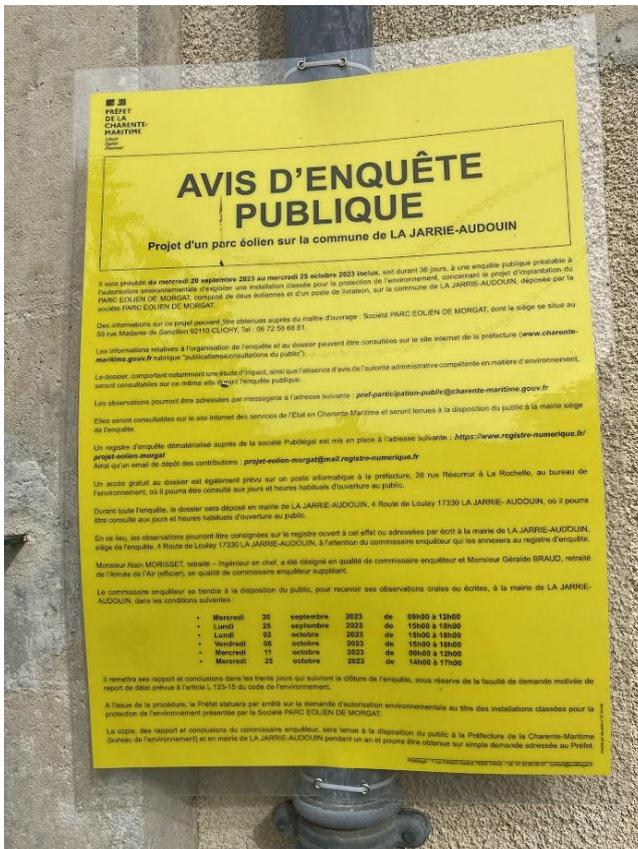
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA CROIX-COMTESSE** – Mairie – 16 Rue des Chaumes

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur le tableau d'affichage municipal sur la façade de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **VILLENEUVE LA COMTESSE** – Mairie – 15 ROUTE NATIONALE

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la gouttière de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

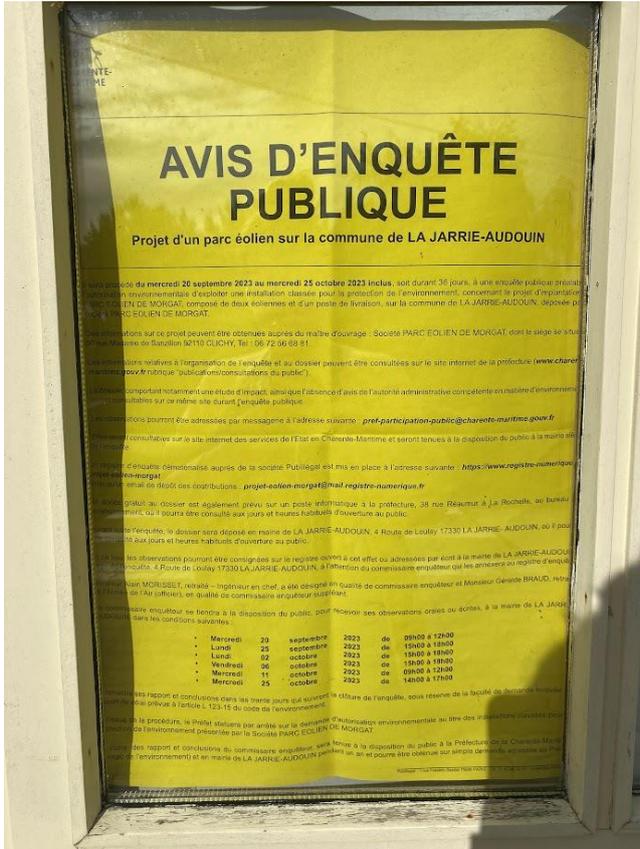
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **VERGNE**– Mairie – 10 Route de la Gare

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la gouttière de la mairie, et une seconde affiche apposée derrière la vitre de la porte de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).

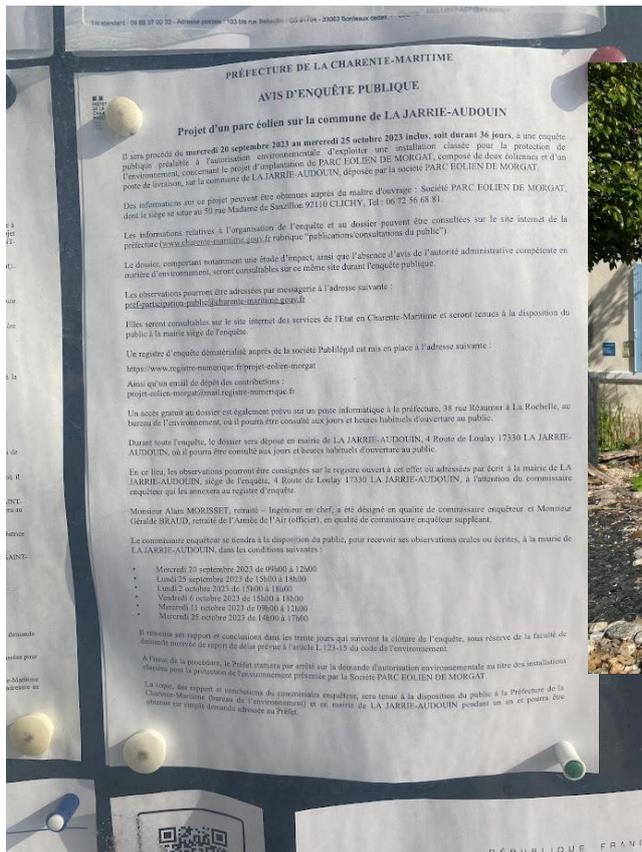




- Commune de **LOULAY**– Mairie – 28 Place du Général de Gaulle

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche format A4 apposé sur le tableau des annonces municipales.

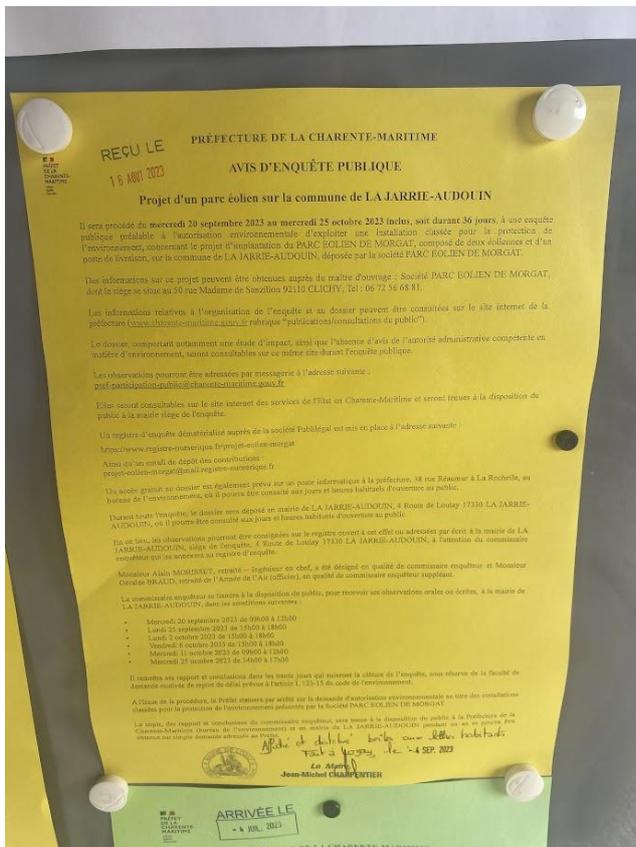
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond blanc et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère.



- Commune de **LOZAY**– Mairie – 28 Place du Général de Gaulle

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche apposé dans le tableau d'information situé en face de la porte d'entrée de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **MIGRE**– Mairie – 1 Place de la Mairie

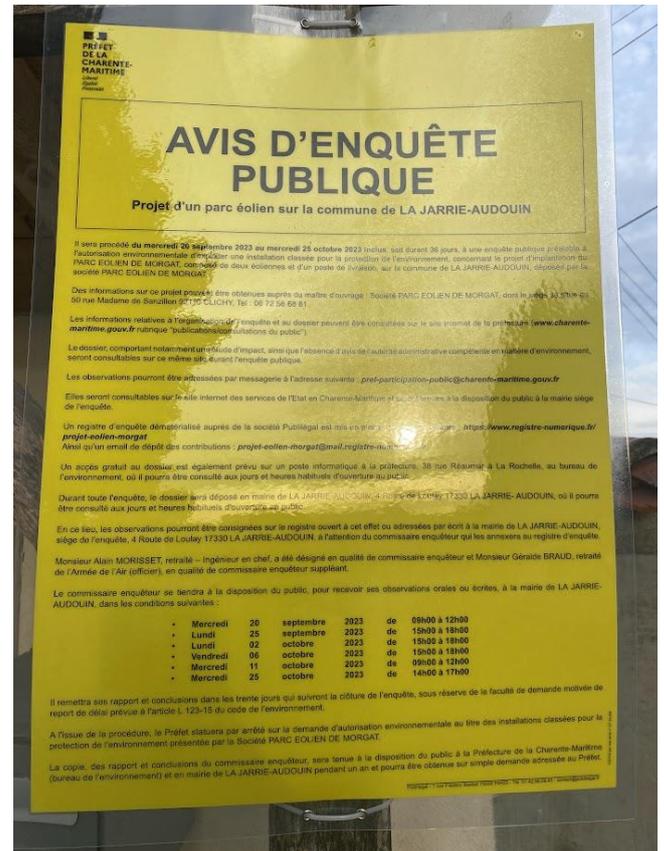
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un panneau de signalisation près de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN** – Mairie –4 Route de Loulay

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur le poteau de la zone d'affichage municipal, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm. Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).





- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN – POINT 6**  
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur le poteau sur la D107, près du 4 Route d'Aulnay (point GPS 46.027873, -0.486478), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm).

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN** – POINT 11  
 Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet en bois le long de la D107 (point GPS 46.025465, -0.476149), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN – POINT 10**

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un poteau en béton au niveau d'un croisement de 2 routes sans nom (point GPS 46.025465, -0.476149), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN** – POINT 9

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un poteau en béton au niveau d'un croisement de 2 routes sans nom (point GPS 46.036454, -0.480035), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN** – POINT 8  
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un poteau téléphonique en bois le long de la D107 (point GPS 46.034024, -0.492130), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN – POINT 1**  
 Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet bois rue Gaston Daniaud, le piquet en bois a été adossé à la cabine électrique (point GPS 46.032724, -0.496597), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



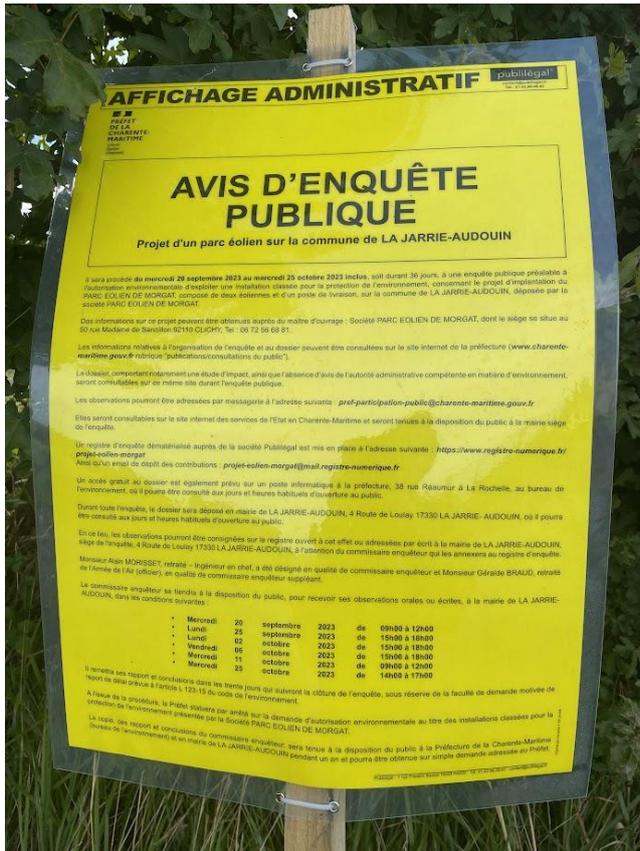
- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN – POINT 2**  
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet bois au croisement entre le chemin des charmilles et le chemin de la Vaudion, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN – POINT 3**  
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet bois, à LE ROCHER (point GPS 46.025164, -0.491733), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN – POINT 4**  
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet en métal indiquant le chemin du Vieux Planty (point GPS 46.022100, -0.488287), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm. Cette affiche est déchirée mais les deux morceaux sont bien présents et lisibles. Le haut de l'affiche est resté sur le poteau tandis que le bas est déposé au sol sur le côté du poteau.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).

En repartant, j'ai appliqué du scotch entre les deux parties afin qu'elles soient réunies.



- Commune de **LA JARRIE AUDOIN – POINT 5**  
 Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet en métal indiquant le chemin du PIED PELE (point GPS 46.023307, -0.484094), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- **Registre numérique tablette – MAIRIE DE LA JARRIE AUDOUIN.**

Je me suis présentée à la mairie de la JARRIE-AUDOUIN à 9h05.

Je rencontre la secrétaire de mairie, après lui avoir énoncé mes nom, prénom, qualité et objet de ma visite, je lui demande de consulter le registre numérique concernant l'enquête publique en cours pour le projet d'un parc éolien sur la commune.

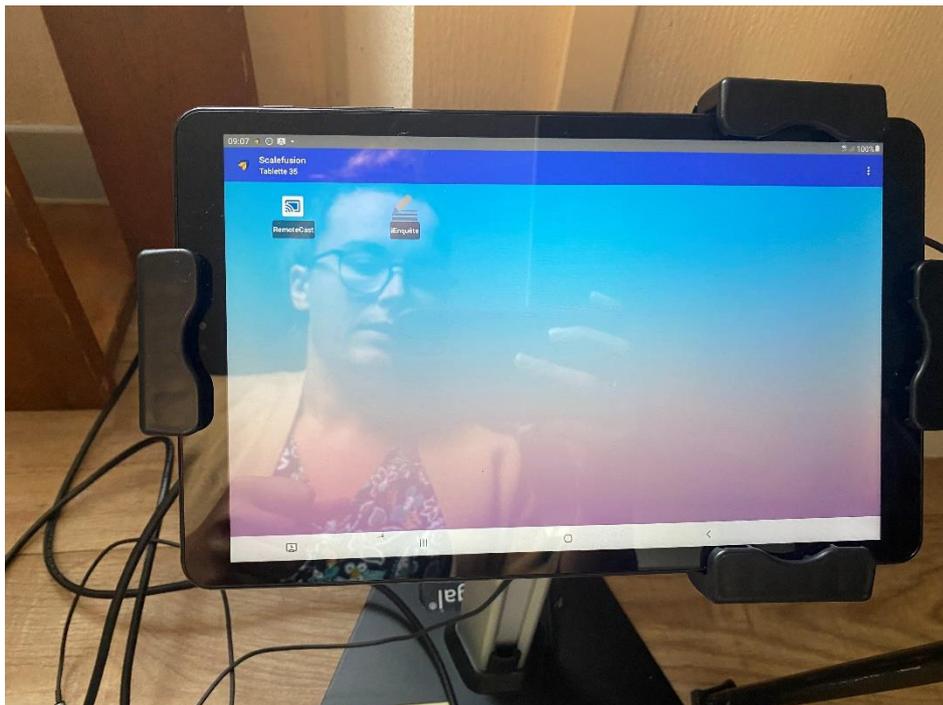
Elle me dirige vers la salle dédiée à cette enquête.

Je constate que les documents papiers concernant l'enquête publique sont présents et déposés sur une table.

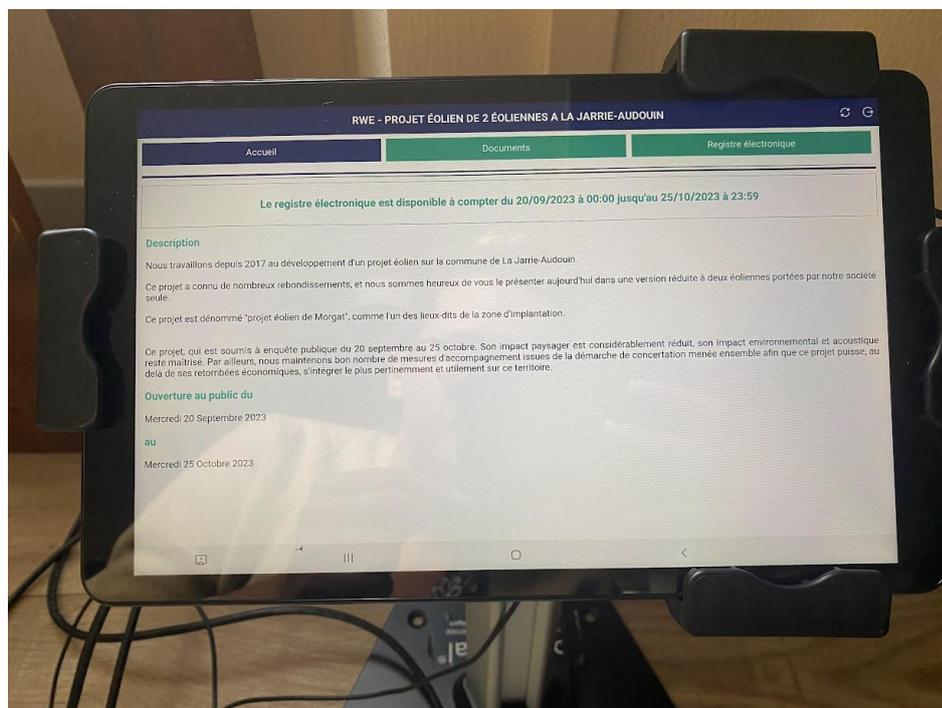
La tablette est en cours de charge, elle est donc déposée au sol sur un support mais peut être déplacée.



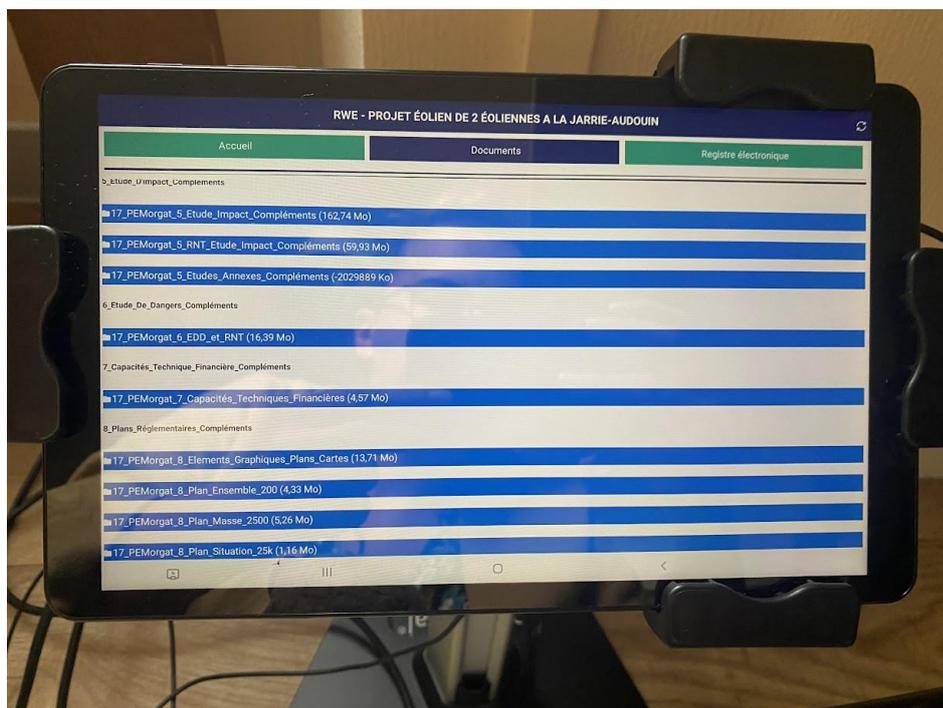
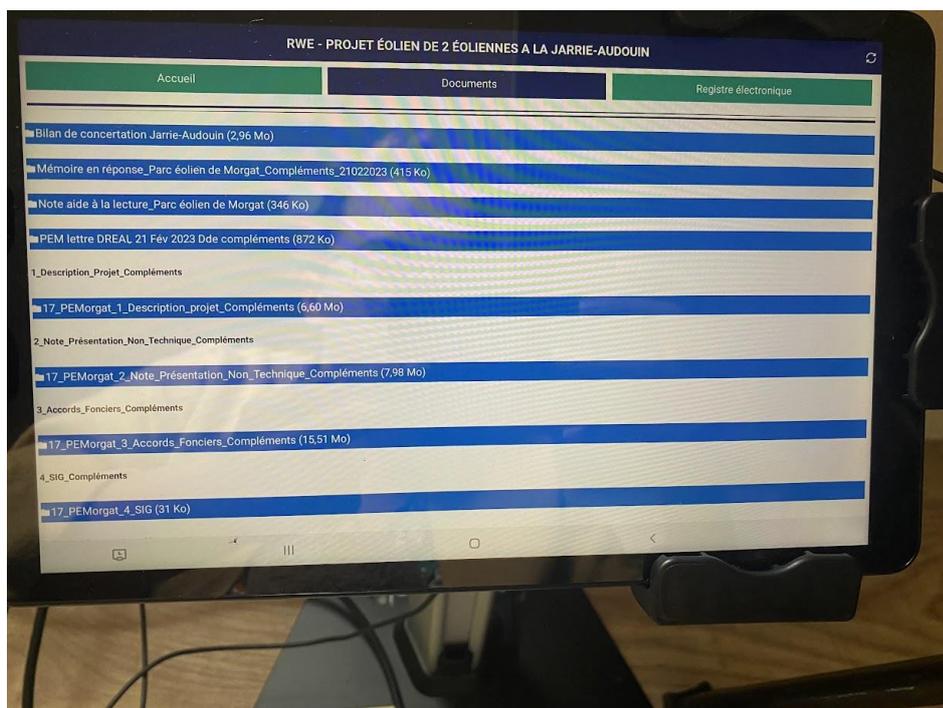
J'accède à l'écran d'accueil ayant un logo « iEnquete ».



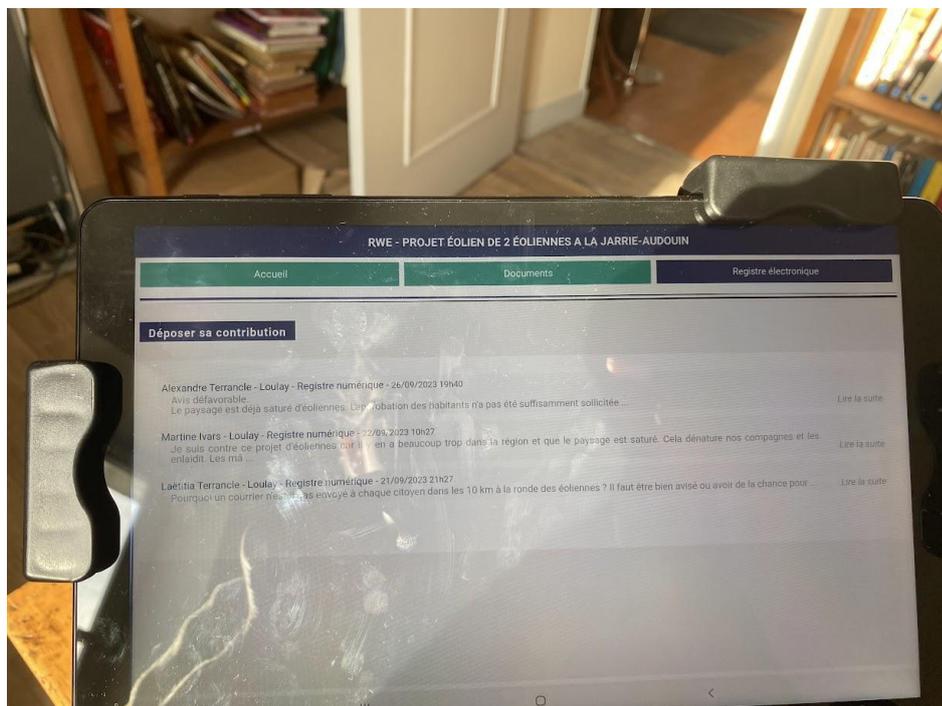
Je clique sur le logo, les codes d'accès sont enregistrés sur la tablette, ce qui me dirige directement sur l'accueil ci-dessous.



Dix-sept documents sont accessibles.



Le registre est également consultable. Trois contributions sont consignées datant respectivement du 21/09/2023, du 22/09/2023 et du 26/09/2023.



Je consulte également le registre papier ouvert le 20.09.2023.  
Je relève la présence de 2 contributions par mail agrahés au registre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DÉPARTEMENTALE  
CHARENTE  
LA JARRIE-AUDOUIN

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cochez la ou les correspondance(s)

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Enquête publique  
Demande d'autorisation environnementale  
usant de la création et l'exploitation d'un  
parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN

ref. 501 051

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Il sera procédé du mercredi 20 septembre 2023 au mercredi 25 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours à une enquête publique relative à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du PARC ÉOLIEN DE MORGAT, composé de deux éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN, située sur le site du PARC ÉOLIEN DE MORGAT.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :  
arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 28 juillet 2023 de  
M. le Maire de LA CHARENTE - MARITIME  
Président de la commission d'enquête - Commissaire enquêteur :  
Monsieur Alexis HELLISSET

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ quai/s  
M. \_\_\_\_\_ quai/s  
M. \_\_\_\_\_ quai/s  
M. \_\_\_\_\_ quai/s

Membres suppléants : Monsieur GÉRARD BRAUD quai/s  
M. \_\_\_\_\_ quai/s  
M. \_\_\_\_\_ quai/s

Durée de l'enquête : intervalle d'ouverture du mercredi 20 septembre 2023 au mercredi 25 octobre 2023 inclus  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : MAIRIE DE LA JARRIE-AUDOUIN et MAIRIE DE LA CHARENTE-MARITIME  
Autres lieux de consultation : pour avis des riverains du projet (voir ci-dessus)

Registre d'enquête : \_\_\_\_\_ feuille(s) non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destinée à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent être contraindre par écrit au nom du commissaire enquêteur à :  
l'élaborer le commissaire enquêteur pour avis de LA CHARENTE-MARITIME  
et de LA JARRIE-AUDOUIN  
Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à la MAIRIE DE LA JARRIE-AUDOUIN  
à la PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME  
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concernés.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les	•	Mercredi 20 septembre 2023 de 09:00 à 12:00	à	_____	et de	_____	à	_____
les	•	Lundi 25 septembre 2023 de 15:00 à 18:00	à	_____	et de	_____	à	_____
les	•	Lundi 2 octobre 2023 de 15:00 à 18:00	à	_____	et de	_____	à	_____
les	•	Vendredi 6 octobre 2023 de 15:00 à 18:00	à	_____	et de	_____	à	_____
les	•	Mercredi 11 octobre 2023 de 09:00 à 12:00	à	_____	et de	_____	à	_____
les	•	Mercredi 25 octobre 2023 de 14:00 à 17:00	à	_____	et de	_____	à	_____

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIERE JOURNÉE

Registre ouvert le Mercredi 20/09/2023 à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>me</sup> NOÛ  
en raison sociale

[INTERNET] Projet éolien la Jarrie Audouin

Sujet : [INTERNET] Projet éolien la Jarrie Audouin  
De : max tichet <max.t1@netmail.fr>  
Date : 22/09/2023 09:53  
Pour : "pref-envi-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envi-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Mr le commissaire enquêteur,  
Je souhaite donner un avis très défavorable en ce qui concerne le projet éolien de la Jarrie Audouin.  
En effet que j'en suis sûr pour ce qui concerne l'énergie renouvelable, je constate une forte saturation de projet éolien dans le canton.  
Ajoutez y les projets voisins en cours et les projets en étude. Trop c'est trop.  
De ce fait l'étude paysagère de rvo est fautive car elle ne fait pas apparaître les éoliennes déjà existante.  
En ce qui concerne l'étude acoustique, les piles des éoliennes voisines nous émettent déjà un bruit constant et très dérangeant. Qu'en sera-t-il avec des éoliennes plus haute et plus près ?  
Pour finir ayez conscience que tous ces projets se font que diminuer la valeur de nos biens immobiliers.

Cordialement

Envoyé via Outlook Mobile

[INTERNET] Enquête publique projet éolien à LA JARRIE-AUDOUIN.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien à LA JARRIE-AUDOUIN (7)  
De : ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>  
Date : 21/09/2023 09:01  
Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Charente Maritime.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

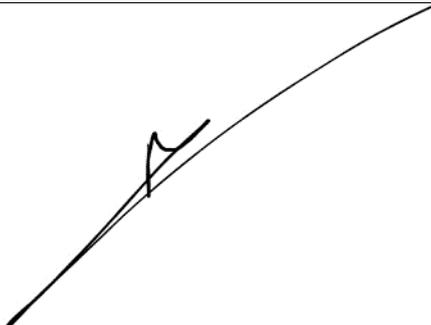
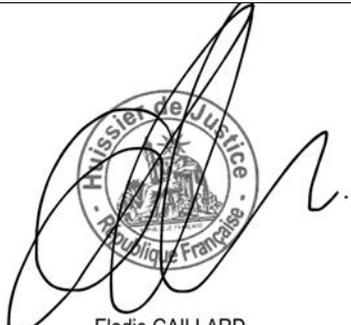
**COLAS**  
100 ans 100 ans

Gérard ROLLIN  
Chef de service commercial Eolien et Solaire  
Tél. 06 61 09 99 27  
gerard.rollin@colas.com

COLAS FRANCE  
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX  
http://www.colas.com

f b i n

Plus rien n'étant à constater, j'ai clôturé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

 <p>Cindy MARTINEAU Clerc habilitée aux constats</p>	 <p>Elodie GAILLARD Commissaire de Justice</p>
---	--